Communiqué de presse Bruxelles, le 23 octobre 2013

Transmission d'entreprises : mieux vaut s'y préparer... à temps !
Le témoignage de 1.400 entrepreneurs, les recommandations des réviseurs

La transmission des entreprises, en particulier des PME, est l'un des enjeux majeurs de la prospérité économique de l'Union européenne. En Belgique, pays de PME par excellence, près de **40 % des entrepreneurs ont plus de 50 ans**, et la transmission concerne **30.000 entreprises par an**. Pourtant, si un entrepreneur sur trois envisage une transmission dans les cinq ans, ceux-ci semblent trop peu sensibilisés à cette thématique. Cette constatation préoccupante ressort de **l'enquête réalisée par l'UNIZO et l'UCM auprès de 1.412 entrepreneurs belges**.
« *Se faire **conseiller par un expert**, comme un réviseur d'entreprises ou un agent relais-transmission, devrait être un réflexe pour tout candidat à la transmission ou à la reprise* », indique Daniel KROES, Président de l'IRE. Le monde économique plaide aussi pour une plus grande sensibilisation des entrepreneurs sur cette thématique et demande une exonération des droits de succession ainsi qu'une réduction sensible des démarches administratives en cas de transfert d'entreprise.

Transmission et reprise des entreprises : tel est le thème de la journée d'études organisée par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, en présence de la Ministre des PME et indépendants, en collaboration avec l'UCM, l'UNIZO et la FEB, qui réunit aujourd'hui 320 personnes à Bruxelles.

FEB : « La transmission : un défi pas seulement financier pour la génération du *baby-boom* »

« *Toute entreprise se trouve un jour confrontée à la question de la transmission. Ce thème est d'une actualité brûlante. La Belgique étant un pays de PME qui repose essentiellement sur la force d'entreprises familiales dynamiques, notre économie est de plus en plus confrontée au départ à la retraite de la génération issue du* baby-boom *dont font partie de nombreux chefs d'entreprise* », expose Christine DARVILLE, *Executive Manager* à la FEB.

La transmission d'une entreprise, qu'elle soit familiale ou non, ne s'opère pas sur un coup de tête mais requiert du temps. Une préparation approfondie et une approche mûrement réfléchie constituent incontestablement les clés de succès d'une transmission réussie. Il est, dès lors, indispensable de se poser trois questions : (1) que veut-on obtenir ?, (2) pourquoi souhaite-t-on transmettre son entreprise ? et (3) comment réaliser cette opération? Dans un contexte familial, des facteurs psychologiques et émotionnels interviennent plus encore que dans le cadre d'une

transmission classique. Il est fondamental d'assurer une interaction harmonieuse entre l'entreprise, la famille et le dirigeant et il convient de prendre en compte des objectifs non financiers, comme la perte pour le fondateur de « son enfant magique » qu'est son entreprise.

UCM : « Deux tiers des cédants potentiels n'ont pas encore de repreneurs en vue ! »

Dans son enquête sur la transmission menée pour la 1e fois auprès des entrepreneurs francophones, l'UCM constate que **deux tiers des entrepreneurs** (64,9%) qui envisagent la cession de leur entreprise dans les 5 années à venir n'ont **pas encore de repreneur en vue** et que seulement 17,9% d'entre eux ont une connaissance très précise de la valeur de leur entreprise. Autre constat interpellant : **presqu'un quart** d'entre eux (23%) envisage purement et simplement la **cessation de toute activité**. D'autre part, la reprise d'entreprise ne semble pas encore assez privilégiée : deux tiers (66,5%) des personnes interrogées ont démarré leur activité via la création d'une nouvelle affaire. Cette tendance est d'ailleurs à la hausse puisque cette proportion monte à 75% pour les personnes interrogées qui ont démarré depuis moins de 10 ans.

Face à ces constats, il est important de sensibiliser les entrepreneurs à la nécessité de bien préparer la transmission de leur entreprise et les accompagner dans les différentes étapes (valorisation, recherche du repreneur, accompagnement juridique…). « *L'UCM joue un rôle important à ce niveau via ses agents relais-transmission qui sensibilisent aussi bien les candidats cédants que repreneurs via l'organisation de divers événements, les conseillent et les accompagnent tout au long du processus. Ils les orientent en fonction des besoins identifiés vers des professionnels de la transmission* », explique Philippe GODFROID, Président de l'UCM.

UNIZO : « 1 entrepreneur sur 3 envisage une transmission d'entreprise dans les 5 ans »

- 4 sur 10 envisagent de vendre l'entreprise à des personnes qui ne font pas partie de la famille.
- 35% éprouvent des difficultés à trouver un bon successeur.
- La sensibilisation, l'exonération des droits de succession et la réduction des démarches administratives constituent les principaux points d'attention.

Un entrepreneur sur trois pense soit à étendre son entreprise, soit à la vendre ou à la transmettre dans les cinq ans. C'est ce qu'il ressort de la quatrième édition de l'enquête sur les fins de carrière de l'UNIZO (*Eindeloopbaan*), réalisée en collaboration avec *Overnamecoach* et l'ASBL *Integraal*. Il est surprenant de constater que parmi ceux qui envisagent de vendre leur entreprise, près de 4 entrepreneurs sur 10 n'ont aucune idée de la valeur de l'entreprise. En ce qui concerne la transmission d'entreprise, un nombre équivalent d'entrepreneurs peinent principalement à trouver un bon successeur. Le financement en cas de cession constitue le deuxième problème le plus fréquent, suivi des pesanteurs fiscales et de l'impossibilité de s'arrêter de travailler. Plus de la moitié des entrepreneurs qui décident de vendre ou de céder leur entreprise le font car ils ont atteint l'âge légal de la pension. La deuxième raison la plus invoquée est le manque de suivi familial, puis les problèmes de santé. La cession ou la vente d'une entreprise se fait sur mesure et requiert un bon

accompagnement. « *L'UNIZO plaide notamment en faveur d'un accroissement de la sensibilisation et de l'information, de l'exonération des droits de succession en cas de transmission d'entreprise et de la réduction des démarches administratives en cas de cession* » souligne Karel VAN EETVELT, administrateur délégué de l'UNIZO. Afin de bien préparer le processus de transmission d'entreprise, l'UNIZO propose déjà bon nombre d'initiatives liées à la reprise, la cession et la fin de carrière (UNIZO *Overnamecoach*).

FEB : « Le réviseur d'entreprises : un atout dans la préparation de la transmission des entreprises »

Dans le cadre de la transmission de l'entreprise, la question de son évaluation ou encore l'établissement de la déclaration d'intention sur le déroulement du processus de transmission sont essentiels. « *Un conseiller externe et en particulier le réviseur d'entreprises est un atout important. Ainsi, par son expertise et sa neutralité, il pourra objectiver la détermination de la valeur de l'entreprise en se basant sur une approche non seulement rétrospective mais aussi et surtout prévisionnelle* », développe Christine DARVILLE, *Executive Manager* à la FEB.

IRE : « Le réviseur d'entreprises joue un rôle de coordinateur entre les différents experts »

« *La transmission ou la cession d'une PME représente souvent un événement unique dans la vie d'un entrepreneur. Le réviseur d'entreprises dispose de l'expérience, de l'expertise et de la neutralité nécessaires pour accompagner l'entrepreneur dans cette opération* », déclare Daniel KROES, Président de l'IRE.

« *Il ressort des préparations de la journée d'études que lorsque les entrepreneurs font appel aux services d'un réviseur d'entreprises, ils bénéficient à la fois de conseils lors de l'évaluation de l'entreprise et d'une analyse financière des futurs flux de trésorerie en vue d'examiner les facultés de remboursement dans le cas du financement d'une acquisition ou d'un plan d'entreprise* », ajoute Inge SAEYS, membre du Conseil de l'IRE et Présidente de la journée d'études.

La plupart du temps, le réviseur d'entreprises joue également un rôle de coordinateur et consulte, si nécessaire, d'autres experts. Le réviseur d'entreprises est également en mesure de mener une enquête préalable (*due diligence*). Le rapport qu'émet un réviseur d'entreprises dépend du type de mission, du cadre référentiel et de la lettre de mission définissant les travaux à mener. La vérification indispensable de l'exactitude des informations transmises à l'acheteur - et ce tant sur le plan financier, fiscal et juridique que sur le plan des technologies de l'information, de l'environnement et du personnel - aboutit parfois à une adaptation des conditions applicables à l'opération, du prix ou des garanties. Cela permet d'éviter les surprises par la suite, étant donné qu'un tableau des risques et opportunités est dressé. « *Le réviseur d'entreprises apporte donc une valeur ajoutée à ce processus et peut faire la différence en cas de transmission ou de cession d'une PME* », conclut Daniel KROES, Président de l'IRE.

Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE)

Organisation professionnelle et Institut royal, l'Institut des Réviseurs d'Entreprises assure la formation et l'organisation permanente d'un corps de spécialistes exerçant la fonction de réviseur d'entreprises avec toutes les garanties de compétence, d'indépendance et de probité professionnelle. L'Institut veille à la parfaite exécution des missions confiées aux réviseurs d'entreprises en vertu de la loi.

Outre les missions de contrôle exercées à titre principal, le réviseur d'entreprises est amené à exercer des missions de conseil, dans le respect des règles d'indépendance.

Les quelque 1.050 réviseurs d'entreprises sont inscrits au registre public de l'Institut, qui compte également 500 stagiaires. Près de 3.500 personnes sont employées dans les cabinets de révision.

www.ibr-ire.be

Fédération des entreprises de Belgique (FEB)

La Fédération des entreprises de Belgique est l'organisation chapeautant 50 fédérations professionnelles sectorielles, qui représentent à leur tour plus de 50.000 entreprises, dont 42.000 PME. La principale organisation d'employeurs du pays défend les intérêts de ces entreprises dans quelque 150 organes fédéraux, européens et internationaux. Sa représentativité peut être évaluée à plus de 80% de l'emploi dans le secteur privé.

www.vbo-feb.be

Union des Classes moyennes (UCM)

L'UCM est une organisation patronale interprofessionnelle, regroupant les indépendants et PME francophones. Elle assure leur défense, leur représentation et leur promotion à tous les niveaux de pouvoir. L'UCM défend une société où chacun - chefs de PME, artisans, commerçants, titulaires de professions libérales - peut entreprendre et réussir. L'UCM a développé une gamme complète de services au bénéfice des entrepreneurs. Elle est liée à plus de soixante fédérations sectorielles.

www.ucm.be

Unie van Zelfstandige Ondernemers (UNIZO)

L'UNIZO, l'Union des entrepreneurs indépendants, est la plus grande organisation d'entrepreneurs de Flandre et de Bruxelles, et compte plus de 85.000 membres. Elle défend les intérêts des entrepreneurs indépendants et des professions libérales à tous niveaux et auprès de nombreux établissements. En outre, l'UNIZO dispense des informations et des conseils et offre un réseau aux entrepreneurs indépendants.

www.unizo.be

CONTACTS PRESSE

IRE
Caroline THIENPONDT, Conseiller communication |02 509 00 38 | 0476 500 386
Dhoha SMIDA, Conseiller-adjoint communication |02 509 00 39 | 0473 645 988
press@ibr-ire.be

UCM
Thierry EVENS, Porte-parole | 081 486 261| 0474 950 774
thierry.evens@ucm.be

FEB
Elin DE VITS, Chief Press Officer Communication | 02 515 08 77
edv@vbo-feb.be

UNIZO
Sanderijn VANLEENHOVE, Porte-parole | 0479 44 50 78
sanderijn.vanleenhove@unizo.be